

AVIS DE RETOUR AU NIVEAU TROIS (3) : ROUGE TRANSMISSION
COMMUNAUTAIRE
(Publié le 9 mars 2022)

1. AVIS aux:

- Juges et Maîtres – Auxiliaires de la Cour suprême;
- Juges des Tribunaux de Première Instance;
- Juges des Cours des îles;
- Administration judiciaire nationale, Cour suprême, tribunaux de première instance et leurs registres/greffes respectives à Port Vila (Efate), Luganville (Santo), Lakatoro (Malekula), Isangel (Tanna) et d'autres centres provinciaux;
- Personnel de soutien de tous les tribunaux;
- Ministère public et Bureau du Ministère Public
- Avocat Public et Bureau de l'Avocat Public
- Conseiller Juridique du Gouvernement et Cabinet d'État
- Services correctionnels et centres
- Praticiens du droit (avocats);
- Les usagers des tribunaux;
- Grand public

2. Vous êtes tous informés par cet AVIS que les services de la Cour suprême, des tribunaux de première instance et des tribunaux des îles et des registres/greffes respectifs, après de brefs arrangements temporaires par le biais d'un addenda au protocole judiciaire Covid-19 publié le 25 mars 2022 en raison d'une pénurie de personnel de soutien des tribunaux, reviendront maintenant au régime établi dans les deux (2) protocoles publiés le 9 mars 2022, car il y a suffisamment de personnel de soutien judiciaire rétabli pour recommencer au niveau trois (3) défini dans ces 2 protocoles.

3. Les deux protocoles auxquels je fais référence sont les suivants : Protocole judiciaire Covid-19; et protocole de participation aux audiences à distance.

4. Le présent AVIS commencera le lundi 11 avril 2022.

.....
Le juge en chef V. Lunabek

Daté à Port-Vila ce 8ème jour du mois d'avril 2022.

